

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU VENDREDI 26 MARS 2021

Présents : Mesdames, SALAMONE, LEPERS, DOUGIER, MICHALLON, PANSIOT, LUIZET, Messieurs, BOULUD, GAT, BLANC, BERMOND, PAIRE, ALONZI, CASTIN, HARZEL, BOREL

Pouvoir : Mme GERARDIN Clotilde a donné pouvoir à Mr ALONZI Olivier, Mme GEORGERY Chantal a donné pouvoir à Mme Marie-Laure SALAMONE, Mr JEAN-MARIE-FLORE Michel a donné pouvoir à Mme MICHALLON Karine, Mme VERDIEL Anne-Sophie a donné pouvoir à Mr BOREL Stéphane

Secrétaire : Madame Karine MICHALLON,

BUDGET COMMUNAL : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020

Monsieur le Maire présente le compte de gestion du budget communal 2020 dressé par le comptable.

Ont été visés :

- Les opérations du 1^{er} Janvier 2020 au 31 décembre 2020,
- L'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et les sommes globales sont indiquées dans le tableau ci-dessous

Exercice 2020	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
En fonctionnement	1 095 349,82	1 292 297,78	196 947,96
En Investissement	150 978,77	540 299,72	389 320,95

Le conseil municipal déclare à l'unanimité

- Que le compte de gestion du budget communal dressé, pour l'exercice 2020 par le comptable, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

BUDGET ASSAINISSEMENT : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020

Monsieur le Maire présente le compte de gestion du budget assainissement 2020 dressé par le comptable.

Ont été visés :

- Les opérations du 1^{er} Janvier 2020 au 31 décembre 2020,
- L'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et les sommes globales sont indiquées dans le tableau ci-dessous

	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
Exercice 2020			
En Exploitation	27 567,28	39 778,83	12 211,55
En Investissement	18 804,80	22 846,03	4 041,23

Le conseil municipal déclare à l'unanimité

- Que le compte de gestion du budget assainissement dressé, pour l'exercice 2020 par le comptable, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

BUDGET COMMUNAL : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Monsieur Pascal BERMOND, Adjoint au Maire, soumet aux membres du Conseil municipal le compte administratif et rappelle que celui-ci décrit les opérations réalisées en dépenses et recettes pour l'exercice écoulé conformément aux orientations définies dans le budget primitif et ses décisions modificatives.

Le résultat de l'exercice 2020 s'établit comme suit :

Exercice 2020	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
En fonctionnement	1 095 349,82	1 292 297,78	196 947,96
En Investissement	150 978,77	540 299,72	389 320,95
A ces résultats, il convient d'ajouter les résultats des exercices antérieurs soit :			
En Fonctionnement		Excédent	1 031 112,02
En Investissement		Déficit	- 333 863,33
Le Résultat de Clôture de l'exercice 2020 s'établit donc comme suit :			
En Fonctionnement		Excédent	894 196,65
En Investissement		Excédent	55 457,62

Après avoir entendu l'exposé et Monsieur le Maire s'étant retiré, le conseil municipal, à l'unanimité moins une abstention (Mr HARZEL Patrick).

- Approuve le compte administratif 2020 du budget communal.

BUDGET ASSAINISSEMENT : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Monsieur Pascal BERMOND, Adjoint au Maire, soumet aux membres du Conseil municipal le compte administratif et rappelle que celui-ci décrit les opérations réalisées en dépenses et recettes pour l'exercice écoulé conformément aux orientations définies dans le budget primitif et ses décisions modificatives.

Le résultat de l'exercice 2020 s'établit comme suit :

	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
Exercice 2020			
En Exploitation	27 567,28	39 778,83	12 211,55
En Investissement	18 804,80	22 846,03	4 041,23

A ces résultats, il convient d'ajouter les résultats des exercices antérieurs

En exploitation		Un excédent de	146 203,17
En Investissement		Un excédent de	9 748,80

Le Résultat de Clôture de l'exercice 2020 s'établit donc comme suit :

En Exploitation		Un excédent de	158 414,72
En Investissement		Un excédent de	13 790,03

Après avoir entendu l'exposé et Monsieur le Maire s'étant retiré, le conseil municipal, à l'unanimité.

BUDGET COMMUNAL : AFFECTATION DU RESULTAT DE CLOTURE 2020

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal doit se prononcer sur l'affectation du résultat de clôture de fonctionnement.

Le compte administratif 2020 du budget communal qui vient d'être approuvé fait apparaître un excédent de clôture en fonctionnement de **894 196,65€** et un excédent de clôture en investissement de **55 457,62€**

Monsieur le Maire propose d'affecter au compte 001 Résultat d'investissement reporté la somme de **55 457,62 €** ainsi qu'au compte 002 excédent de fonctionnement reporté pour **894 196,65 €**.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité moins une abstention (Patrick HARZEL,) décide d'affecter le résultat de fonctionnement au budget communal 2020 de la manière suivante :

- En recette d'investissement : Compte 001 Excédent d'investissement reporté **55 457,62 €**
- En recette de fonctionnement : Compte 002 Excédent de fonctionnement reporté : **894 196,65€**

BUDGET ASSAINISSEMENT : AFFECTATION DU RESULTAT DE CLOTURE 2020

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal doit se prononcer sur l'affectation du résultat de clôture du budget assainissement 2020

Le compte administratif 2020 du budget d'assainissement qui vient d'être approuvé fait apparaître un excédent de clôture d'exploitation de **158 414,72 €** et un excédent de clôture d'investissement de **13 790,03 €**.

Monsieur le Maire propose d'affecter au compte 001 excédent d'investissement reporté la somme de **13 790,03 €**
Ainsi qu'au compte 002 excédent d'exploitation reporté pour **158 414,72 €**.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement et le résultat d'investissement au budget assainissement 2020 de la manière suivante :

- En exploitation : compte 002 excédent d'exploitation reporté **158 414,72 €**
- En investissement : compte 001 excédent d'investissement reporté **13 790,03 €**

VOTE DU BUDGET COMMUNAL 2021

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant les résultats 2020

Considérant le débat d'orientations budgétaires du 17 Mars 2021

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de budget communal 2021 qui s'établit comme suit :

En section de fonctionnement : détails par chapitre

	DEPENSES	BP 2021		RECETTES	BP 2021
O11	Charges à caractère général	617 898,00	OO2	Résultat de fonctionnement reporté	894 196,65
O12	Charges de personnel et frais assimilés	629 500,00	O13	Atténuations de charges	5 000,00
O14	Atténuation de produits	75 000,00	O42	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0
O22	Dépenses imprévues	103 197,39	70	Produits des services du domaine et ventes diverses	120 220,00
O23	Virement à la section d'investissement	450 000,00	73	Impôts et taxes	881 356,00
O42	Opérations d'ordre de transfert entre sections	12 438,26	74	Dotations subventions participations	127 800,00
65	Autre Charges de gestion courante	169 189,00	75	Autres produits de gestion courante	46 100,00
66	Charges financières	8 950,00	77	Produits exceptionnels	2 000,00
67	Charges exceptionnelles	10 500,00			
	TOTAL	2 076 672,65		TOTAL	2 076 672,65

En section d'investissement : détails par chapitre

	DEPENSES	BP 2021		RECETTES	BP 2021
			001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	55 457,62
			021	Virement de la section de fonctionnement	450 000,00
020	Dépenses imprévues	45 339,88	024	Produits de cessions	105 000,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	12 438,26
10	Dotations, fonds divers et réserves	4 000,00	10	Dotations, fonds divers et réserves	69 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	24 500,00	13	Subventions d'investissement	25 000,00
20	Immobilisations incorporelles	10 300,00			
21	Immobilisations corporelles	633 756,00	16	Emprunts et dettes assimilées	1 000,00
	TOTAL	717 895,88		TOTAL	717 895,88

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

DESAPPROUVE le vote du budget communal 2021.

- 11 oppositions : Mmes PANSIOT, LEPERS, GERARDIN, VERDIEL, Mrs BLANC, GAT, PAIRE, ALONZI, HARZEL, BOREL, CASTIN.
- 2 abstentions : Mmes MICHALLON, LUIZET
- 6 pour : Mmes DOUGIER, SALAMONE, GEORGERY, Mrs BERMOND, BOULUD, JEAN-MARIE-FLORE

Suite aux résultats du vote du budget communal 2021, prise de parole de Mr Michel BOULUD Maire.

Quand on vote « contre » le budget c'est que l'on reproche quelque chose au budget.

Il précise que le budget a été établi suivant les demandes faites par tous les adjoints. Tout a été inscrit et validé, sauf l'achat d'un camion demande faite par Mr BLANC. Donc, chacun a été servi à la façon qu'il le souhaitait.

En ce qui concerne le SYDER, toutes les dépenses ont bien été prise en compte. Les dépenses d'investissement sont payées l'année qui suit.

J'aimerais savoir ce que vous reprochez à ce budget.

VOTE DU BUDGET D'ASSAINISSEMENT 2021

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant les résultats 2020

Considérant le débat d'orientations budgétaires du 17 Mars 2021

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de budget d'assainissement 2021 qui s'établit comme suit :

Section d'exploitation : détails par chapitre

DEPENSES		BP 2021	RECETTES		BP 2021
011	Charges à caractère général	32 000,00	002	Résultat d'exploitation reporté	158 414,72
022	Dépenses imprévues	4 077,33	70	Vente de Produits fabriqués prestation de services marchandises	24 000,00
023	Virement à la section d'investissement	86 964,27	042	Opérations d'ordre de transfert entre section	4 388,54
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	20 397,31	75	Autres produits de gestion courante	5,00
65	Autre charge de gestion courante	5,00			
66	Charges financières	1 364,35			
67	Charges exceptionnelles	42 000,00			
	TOTAL	186 808,26		TOTAL	186 808,26

Section d'investissement : détails par chapitre

DEPENSES		BP 2021	RECETTES		BP 2021
020	Dépenses imprévues	2 500,00	001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	13 790,03
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	4 388,54	021	Virement de la section d'exploitation	86 964,27
16	Emprunts et dettes assimilées	4 600,00	040	Opérations d'ordre de transfert entre section	20 397,31
21	Immobilisations corporelles	110 663,07	20	Immobilisations incorporelles	1 000,00
	TOTAL	122 151,61		TOTAL	122 151,61

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

DESAPPROUVE le vote du budget communal 2021.

- 8 oppositions : Mmes PANSIOT, LEPERS, GERARDIN, Mrs BLANC, GAT, PAIRE, ALONZI, CASTIN.
- 5 abstentions : Mmes MICHALLON, LUIZET, VERDIBL, Mrs HARZEL, BOREL
- 6 pour : Mines DOUGIER, SALAMONE, GEORGERY, Mrs BERMOND, BOULUD, JEAN-MARIE-FLORE

Suite aux résultats du vote du budget communal et du budget d'assainissement 2021, prise de parole de Mr Michel BOULUD Maire.

Quand on vote « contre » les budgets c'est que l'on reproche quelque chose aux budgets.

Il précise que les budgets ont été établis suivant les demandes faites par tous les adjoints. Tout a été inscrit et validé, sauf l'achat d'un camion demande faite par Mr BLANC. Donc, chacun a été servi à la façon qu'il le souhaitait.

En ce qui concerne le SYDER, toutes les dépenses ont bien été prise en compte. Les dépenses d'investissement sont payées l'année qui suit.

J'aimerais savoir ce que vous reprochez à ce budget.

Intervention de Mme Frédérique LEPERS, adjointe,

Merci de me laisser prendre la parole au nom des conseillers municipaux de la majorité qui se sont prononcés contre l'approbation du budget communal 2021 et du budget d'assainissement 2021.

Nous avons voté contre ces budgets simplement parce que nous estimons que nous n'avons pas été suffisamment associés à leur élaboration.

Il nous aurait semblé nécessaire de participer aux arbitrages réalisés sur la base entre autres des propositions des adjoints formulées en décembre 2020. Nous déplorons de ne pas avoir été en mesure de les discuter, de les analyser, avant le vote.

Par ailleurs, ce vote exprime également le constat d'une grande difficulté et d'une difficulté croissante à fonctionner au sein de l'exécutif, au sein de la mairie, et au sein de l'ensemble de l'équipe de la majorité municipale.

J'ajoute que si nous avons voté contre ces budgets, c'est bien à contre-cœur, sans animosité, sans intérêt personnel et pour ce que nous estimons être le bien de la commune.

Je demande que le contenu exhaustif de cette intervention figure au procès-verbal de ce conseil municipal.

Réponse : de Mr Michel BOULUD Maire

Je vais répondre sur l'élaboration du budget. Comme je le disais, chaque adjoint a présenté sa feuille de route. Elle a été intégrée et discutée en Bureau d'adjoint. On ne discute pas 15 fois de la même chose non plus. On vient en réunion on n'y vient pas peut importe. Cela a été rediscuté avec tous les adjoints saufs, si au fil du temps ils étaient absents mais tout a été rediscuté. Je suis désolé. Ensuite, pour le reste, il faut venir aux réunions aussi. Quand l'adjoint prévoit une réunion, si on veut savoir comment s'établir le budget une présence s'impose.

Intervention de Mr Pascal BERMOND, adjoint,

Vous venez de dire que vous n'avez pas eu l'élaboration du budget. Je vais rappeler quand même que le jour de la démission de Thierry GAT, le soir du Bureau municipal il était programmé la présentation du budget, maintenant la réunion ne s'est pas déroulée j'ai quand même annoncé des chiffres. Il y a eu quelques personnes et j'espère qu'elles s'en rappellent. Effectivement je n'ai pas pu présenter le budget d'investissement et de fonctionnement et l'assainissement la réunion n'a pas pu se dérouler. C'est tout ce que j'ai à dire.

Réponse : de Mr Michel BOULUD Maire

Merci. Ce que j'allais spécifier aussi. Effectivement, la réunion à couper court et on n'a pu discuter de quoi que ce soit.

Donc, refaites bien l'historique pour bien savoir comment cela a été élaboré et si cela était vraiment comme vous le dites.

Je ne pense pas.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2021

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant les résultats 2020

CONSIDERANT le débat d'orientations budgétaires du 17 Mars 2021.

CONSIDERANT la réforme de la fiscalité locale,

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que l'équilibre du budget communal n'implique cette année aucune modification des taux d'imposition.

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, moins une abstention (Mr HARZEL Patrick),

- DECIDE de fixer les taux d'imposition communaux, pour 2021 identiques à ceux de 2020 pour la taxe foncière sur les propriétés bâties (14,87%), la taxe foncière sur les propriétés non bâties (52,99%)
- PRECISE que pour l'année 2021, le taux de référence communal de la taxe foncière sur les propriétés bâties est égal à la somme des taux communal et départemental appliqués en 2020.
- VOTE pour 2021 les taux ci-après :
TAXE FONCIERE PROPRIETE BATIE : taux communal TFPB 2020 14,87% + Taux départemental 11,03% soit 25,90%

TAXE FONCIERE PROPRIETE NON BATI 52,99%

Intervention de Mr Patrick HARZEL/

Si j'ai bien compris, on dégage un excédent assez important cette année. La commune est très peu endettée

Réponse de Mr Michel BOULUD Maire :

Patrick nous avons dit que l'on n'augmenterait pas les impôts

Réponse Mr Patrick HARZEL reprend la parole c'est difficile pour quelque personne je demande la baisse des impôts, je demande un effort pour toute la population.

Réponse de Michel BOULUD Maire

Nous sommes loin d'être une commune riche.

Réponse de Mr Patrick HARZEL

Il faut faire un geste solidaire.

Réponse de Michel BOULUD Maire

Dépenses cause CODIV et manque de rentrée d'argent

Vœu au Président de la Métropole de Lyon au sujet du pont de Vernaison

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Monsieur le Maire de la commune de Vernaison a adressé un courrier à Monsieur Le président de la métropole pour demander la rénovation du pont de Vernaison ou la création d'un nouveau pont. La commune de Simandres s'est associée à cette demande avec les communes de Pierre bénite, Irigny, Oullins, Charly, Grigny, La mulatière, Solaize, Saint Genis Laval, Givors, Vourles, Millery, Communay, Ternay, Saint Symphorien d'Ozon, Sérézin du Rhône,

Monsieur le Maire de Vernaison nous propose de soutenir le vœu ci-après énoncé.

Vœu Création d'un nouveau Pont à Vernaison

Construit sur le Rhône au sud de Lyon, le pont de Vernaison illustre les ouvrages du patrimoine français qui, après plusieurs décennies de service, nécessitent une vigilance accrue. Ce pont suspendu a été construit en 1957. Il comporte trois travées de 45, 231 et 45 m de longueur qui supportent une chaussée de 5,5 m de largeur, ouverte à la circulation routière et piétonne. Il a déjà fait l'objet à plusieurs reprises de chantiers de sécurisation, mais aujourd'hui sa suspension par câbles préoccupe les autorités qui ont décidé de le mettre sous surveillance permanente.

- Dès 2017, un comité de pilotage métropolitain avait été mis en place afin de travailler au remplacement du pont à très brève échéance.
- La Métropole a voté le 20 janvier 2020 plus de 10 millions d'euros pour une action d'urgence multiple : des réparations expresses liées à la corrosion et à l'allongement des barres d'ancrage, le lancement d'études pour la création d'un pont de secours pour suppléer le pont suspendu actuel s'il devait fermer avant la création d'un nouveau pont et le lancement d'études d'un nouveau pont.
- En 2020, des capteurs acoustiques ont été installés sur les câbles de l'ouvrage afin de pouvoir suivre en temps réel son état.
- Depuis l'hiver dernier, les poids lourds ont l'interdiction d'emprunter le pont. Ces mesures provisoires étaient censées le préserver jusqu'à la construction d'un nouvel ouvrage estimé à 50 millions d'euros. Des études préparatoires avaient semble-t-il été menées.
- Pour limiter encore l'utilisation de l'ouvrage, la Métropole a informé récemment les élus locaux de sa volonté du passage à sens unique du pont prochainement.

L'ouvrage est considéré comme une véritable porte d'entrée sur le territoire Lônes et coteaux du Rhône et permet de relier les deux rives du fleuve, pour les usagers de l'ouest et l'est lyonnais.

Les seules alternatives pour les automobilistes seraient les ponts de Pierre-Bénite ou de Givors, situés à sept kilomètres de Vernaison.

Les élus locaux de 15 communes se sont mobilisés en faveur de la construction d'un nouveau pont. Ils ont adressé une lettre ouverte à M. Bruno Bernard, président de la Métropole de Lyon, qui n'a pas retenu ce chantier dans les investissements prévus sur le mandat.

Les élus s'alarment des conditions de déplacement dans ce bassin de vie, déjà complexes. L'ouvrage est aujourd'hui quotidiennement embouteillé aux heures de pointe, par les trajets pendulaires, tout comme le centre de Vernaison et les routes départementales situées des deux côtés du Rhône, asphyxiées par ricochet.

La présence d'un passage à niveau juste après le pont ne fait qu'aggraver les bouchons, lorsque les barrières de sécurité s'abaissent pour laisser passer les trains.

La Métropole a rappelé que la construction d'un pont était prévue par l'État plus au sud, non loin de Givors.

C'est un projet dont on entend parler depuis au moins trois ans dans le cadre des alternatives à l'A45 entre Lyon et Saint-Etienne. Mais rien n'est acté.

La construction d'un nouveau pont prendrait 7 à 8 ans. La Métropole a prévu des mesures conservatoires sur le pont actuel et la construction d'un ouvrage provisoire, en cas de besoin, pour 10 millions d'euros,

Face à un problème de sécurité à court terme sur un pont de Vernaison qui se dégrade, M. Jean-Charles Kohlhaas, vice-président de la Métropole de Lyon, en charge des grands ouvrages et grandes infrastructures, annonce vouloir « prendre des mesures de mise en sens unique Ouest-Est dès le printemps pour éviter de fermer définitivement le pont ».

Les élus de Vernaison et de 15 communes du sud de la Métropole considèrent qu'il est indispensable :

- d'engager très rapidement les études pour un nouvel ouvrage, à proximité immédiate du pont actuel et permettant de supprimer le passage à niveau sur la voie ferrée
- d'engager la concertation avec tous les acteurs du secteur : communes, Métropole, État, Région, SNCF, Acteurs économiques,...
- de prévoir le financement nécessaire à la réalisation d'un nouveau pont tous modes : piétons, vélos, voitures, transports en commun et poids lourds.
- de prévoir la restauration de l'ouvrage existant pour qu'il puisse être dédié aux modes actifs en liaison complémentaire à la ViaRhona.

La réalisation du nouveau pont va dans le sens d'une optimisation des modes de déplacement du XXIème siècle, en favorisant les modes actifs et permettant notamment un meilleur cadencement des trains, et s'intègre véritablement dans la prise en compte du Développement Durable de notre pays. Ce réseau homogène apporterait une qualité de vie à des territoires non négligeable et dont les enjeux de mobilité sont stratégiques. **Son impact sur notre cadre de vie et la qualité de l'air sera indéniable et fera consensus.**

Après avoir entendu le rapporteur et délibéré,

- Le Conseil Municipal de Simandres, conjointement aux conseils municipaux des villes de Pierre Bénite, Irigny, Oullins, Charly, Grigny, La Mulatière, Solaize, Saint Genis Laval, Givors, Vourles, Millery, Communay, Ternay, Saint Symphorien d'Ozon, Sérézin du Rhône,
- APPROUVE la formulation de ce vœu à M. le Président de la Métropole pour que l'étude soit inscrite au plan de mandat 2021-2026, et les financements mis en œuvre
- SOUTIENT le projet de construction d'un nouveau pont tous modes au plus près de celui existant et la conservation de l'ouvrage existant pour une utilisation par les piétons et cyclistes

Intervention de Mr Pascal BERMOND, adjoint

Moi aussi je suis surpris comme dit Michel le vote du budget est important on dit qu'un groupe est un groupe, je rebondis sur le courrier et sur ce que tu as dit Frédérique concernant les renseignements et les informations. Je vais rappeler qu'il y a une commission finances qui a été mise en place. C'est une première qui n'existait pas avant. Selon cette commission finances du mois de Janvier, le 19, j'ai fait une présentation en expliquant le compte de résultat 2020. La dessus, j'ai fait une présentation 2021 avec l'explication totale du budget. Deux personnes étaient présentes plus Michel et moi présents. Sur présentation du budget tu as dit comme quoi, tu représentais tous les élus et les conseillers, sachant qu'il y avait au moins une personne au minimum qui, était au courant de ce qu'il se passait dans le budget. Je termine, on ne va pas débattre nos problèmes ce soir et les différences que l'on a entre nous. Je me rends compte d'une chose, c'est qu'au niveau explication, je rejoins Michel et je le soutiens. Il y a un petit moment que l'on demande un plan de mandat et cela n'a jamais été mis en place. Ce plan de mandat rentre dans le budget. Je me suis peut-être opposé à certain sujet dont la Cure qui n'est pas du tout dans la même opposition. Il faut savoir qu'aujourd'hui la position que vous prenez est très grave au niveau du budget de la Commune et au niveau du Maire. C'est tout ce que j'ai à vous dire.



Fin de séance

Michel BOULUD